



Conseil communal de Genolier
Rapport de la commission des eaux et égouts

Objet : Préavis N°35/2023

Demande de crédit de CHF 175'000.- TTC, subvention ECA non déduite, pour financer le remplacement de la conduite ESP et l'installation d'une nouvelle BH au chemin du Champ-Corboz

Séance : Mercredi 26 avril

Présents : Municipalité : Jean Zucchello

Commission eaux et égouts : Andreas Friedrich, Martin Schlaepfer et Glenn Geissmann

Excusés : David Vez, Marco Rusconi

La construction de deux villas à Sus-Châtel nécessite la mise en œuvre d'une nouvelle borne hydrante (BH). L'emplacement de la BH au nord de la parcelle n°324 sur le chemin du Champ-Corboz a été validé par le SDIS. Les conduites actuellement en place sur ce chemin ne permettent pas un approvisionnement suffisant pour la nouvelle BH, il est donc prévu de les remplacer.

Le changement des conduites ainsi que l'installation d'une nouvelle BH s'inscrivent dans le cadre de la défense incendie de notre commune. Ces travaux sont à la charge de la collectivité.

La commission des eaux et égouts exprime ses remerciements au Municipal, M. Jean Zucchello, pour la pertinence de ses informations et soutient cette demande de crédit.

Au vu de ce qui précède, la commission des eaux et égouts suggère au conseil d'accepter les conclusions du préavis n°35/2023 tel que présenté.

Genolier, le 22.05.2023

Andreas FRIEDRICH

Martin SCHLAEPFER

Glenn GEISSMANN
(rapporteur)